



# BERNER JÄGERVERBAND

## FEDERATION DES CHASSEURS BERNOIS

### Ausbildungskommission \* Commission pour la formation

Janvier 2026/baebi

## Guide de la formation de base au tir

Commission pour la formation FCB

### Première année de formation

#### 1. **Théorie** (obligatoire) – à planifier avant le module «Cours de base sécurité»

Les lieux de cours suivants organisent ensemble la partie théorique :

- Lieu de cours Oberland Est avec Oberland Ouest
- Lieu de cours Mittelland avec Emmental
- Lieu de cours Berne avec Seeland
- Lieu de cours Jura bernois

Les lieux de cours organisent la théorie en collaboration.

Un instructeur est engagé par matière.

#### 2. **Demi-journée d'initiation au tir** (obligatoire)

Tir au fusil de chasse et estimation des distances.

Chaque lieu de cours organise cette demi-journée de manière autonome.

Par matière, un instructeur ainsi qu'une personne chargée de la surveillance sont engagés.

#### 3. **Demi-journées de tirs de précision 1 et 2** (une demi-journée obligatoire)

Tir au fusil de chasse, estimation des distances ainsi que tir à balle.

Chaque lieu de cours organise ces demi-journées de manière autonome.

Par matière, un instructeur ainsi qu'une personne chargée de la surveillance sont engagés.

#### 4. **Tir en mode simulation** analogue à l'examen

Les lieux de cours suivants organisent ensemble le tir de simulation :

- Lieu de cours Oberland Est avec Oberland Ouest
- Lieu de cours Berne avec Emmental
- Lieu de cours Jura bernois avec Seeland et Mittelland

Les lieux de cours organisent l'examen de simulation en collaboration.

Par matière, un instructeur ainsi qu'une personne chargée de la surveillance sont engagés.



# BERNER JÄGERVERBAND

## FEDERATION DES CHASSEURS BERNOIS

### Ausbildungskommission \* Commission pour la formation

#### Deuxième année de formation (facultatif)

Les jeunes chasseurs et chasseresses ont la possibilité de suivre à nouveau les deux demi-journées de tir réel ainsi que le tir en simulation.

Participation aux frais : CHF 100.– / année (gestion via la caisse pour la Commission de formation).

L'inscription est possible dès le mois de février de la deuxième année de cours, de manière analogue aux modules, via le site Internet de la formation de chasse bernoise.

La participation est autorisée uniquement après paiement de la participation aux frais de CHF 100.–.

#### Répétants, formation > 2 ans ou équivalent (facultatif)

Les répétants ainsi que les jeunes chasseurs et chasseresses qui effectuent leur formation sur trois années peuvent également bénéficier de cette offre.

L'inscription en ligne est également obligatoire.

Participation aux frais : CHF 100.– / année supplémentaire.

La participation des jeunes chasseurs et chasseresses est autorisée uniquement après réception du paiement.

Bärau en janvier 2026

Bruno Aebi  
Vice-président Commission pour la formation FCB